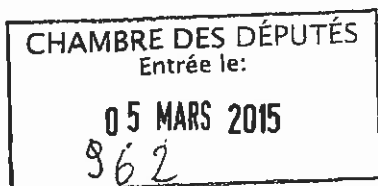




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 5 mars 2015

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse :

Le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) a annoncé récemment le déménagement complet des activités universitaires du Campus Walferdange vers le Campus Belval pour la rentrée de septembre 2015. Le site de Walferdange servirait ensuite au regroupement de plusieurs services éducatifs.

Le MEN envisage en effet d'y installer notamment l'Institut de Formation à l'Éducation nationale, le Service de la restauration scolaire, le Service de documentation et production audiovisuelle du SCRIPT, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue, le Centre de gestion informatique de l'éducation, le Collège des inspecteurs et certains inspectorats d'arrondissement ainsi que certaines équipes multiprofessionnelles, l'Institut pour déficients visuels, la Commission médico-psycho-pédagogique nationale, l'Office national de l'enfance ou encore le service Treff-Punkt des Maisons d'enfants de l'État.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Messieurs les Ministres :

1. **Est-ce que le Gouvernement prévoit d'y implanter également d'autres services ou institutions, non liés à l'Éducation nationale ? Est-ce que Messieurs les Ministres peuvent fournir plus de précisions sur l'affectation à moyen et à long terme du site ?**
2. **Est-ce que le Campus Walferdange doit subir des travaux de transformation respectivement de construction importants dans le cadre de sa réaffectation ? Quelles sont les phases de réaménagement prévues et quelle sera la durée des travaux ?**
3. **Qu'en est-il de l'implantation de deux lycées, annoncée par les Ministres Wiseler et Biltgen en réponse à la question parlementaire du député Claude Adam du 3 décembre 2012 (Lycée d'environ 20.500 m², lycée d'environ 7.700 m² et internat d'environ 2.500 m²) ?**
4. **Est-ce que les autorités locales sont impliquées dans les discussions concernant le réaménagement du site ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Claude Adam
Député

Josée Lorsché
Députée

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à la question parlementaire N°962 du 5 mars 2015 de Madame la Députée Josée LORSCHÉ et Monsieur le Député Claude ADAM

1. Le Gouvernement en conseil a pris la décision en date du 27 février 2015 d'implanter différents services du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), dont notamment l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) et l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC), sur le site de Walferdange.

Il est porté une attention particulière à une utilisation efficiente des surfaces disponibles au vu du fort potentiel qu'offre ce site.

Les divers services du MENJE n'occuperont toutefois pas l'ensemble des surfaces disponibles. En effet, certaines surfaces resteront dans un premier temps inoccupées afin de servir de réserves pour l'implantation d'éventuelles autres fonctions sur le site à moyen ou à long terme. Aucune décision n'a cependant été prise quant à la future affectation de ces surfaces de réserve.

2. Il n'est pas envisagé de réaliser de travaux de modification d'envergure à court terme, mais seulement des travaux de remise en état des bâtiments concernant notamment les revêtements de sol, la peinture, de même que des adaptations ponctuelles. Dès la libération des lieux par l'Université de Luxembourg, il est prévu de procéder au plus vite à ces travaux en vue d'une mise à disposition pour la rentrée scolaire 2015-2016. A noter toutefois qu'à moyen terme un assainissement énergétique et des travaux substantiels s'avèreront nécessaires.

Il n'est actuellement pas possible de se prononcer quant à un timing précis pour le réaménagement et les travaux prévus sur le site puisqu'ils dépendront des services destinés à s'y installer ainsi que du planning de déménagement des occupants actuels.

3. Il est exact que l'implantation de 2 lycées fût envisagée sur le site de Walferdange suite à une étude de potentialité que l'Administration des bâtiments publics avait fait élaborer en juillet 2011.

S'agissant d'un site historique inscrit à l'inventaire supplémentaire selon l'arrêté ministériel du 28 novembre 1979, la seule contrainte serait, selon l'avis du Service des sites et monuments nationaux, la conservation du château avec les ailes latérales. En outre, le parc avec certains arbres remarquables sera également à conserver et à mettre en valeur. Les bâtiments plus récents ne présentent quant à eux pas de particularités historiques ou architecturales qui demanderaient absolument leur conservation.

La délibération quant à la nécessité d'un lycée supplémentaire dans la région centre sera en grande partie dictée par le Plan directeur sectoriel « Lycées » (PDSL) dont la finalisation est attendue prochainement.

4. Dans l'hypothèse de l'intégration d'une structure scolaire et d'un réaménagement important respectivement d'une réaffectation du site, il est évident que les autorités communales soient impliquées dans le projet lorsque ce dernier se concrétisera.